

Livret d'accueil du périscolaire de HEIMSBRUNN GALFINGUE

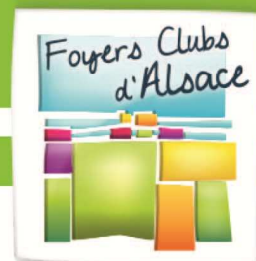


FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS



Mot du président

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC Alsace) est née en 1968 de la volonté d'acteurs associatifs bénévoles de répondre à des besoins d'encadrement de la jeunesse sur le temps libre et de rendre accessible la culture et le sport en milieu rural.

Son évolution, au fil des années, l'a amenée à accompagner les territoires dans une démarche globale d'animation. Ses quatre secteurs d'activité - vie associative, enfance, jeunesse et formation - sont en prise directe avec le quotidien des citoyens et se croisent, se complètent autour d'un projet global d'éducation populaire. Dans cette école de la vie, chacun peut ainsi progresser et s'épanouir à tous les âges et sans distinction sociale.

La FDFC Alsace s'appuie sur un socle de valeurs telles la solidarité, la laïcité, la démocratie et la citoyenneté. Elle se positionne avant tout comme un acteur du « vivre ensemble » sur les territoires.

Patrick Ravinel

Adhérer à la FDFC Alsace

Votre adhésion à la FDFC Alsace

En tant que bénéficiaire du service proposé, vous êtes adhérent à la FDFC Alsace en qualité de **membre usager** et votre enfant bénéficie à ce titre d'une assurance individuelle accident.

Nous vous encourageons à devenir **membre actif** afin de participer à une dynamique collective d'échanges, de mutualisation et de co-construction, de faire évoluer le projet éducatif, de promouvoir et partager les valeurs de l'association.

Pour en savoir plus : www.foyers-clubs-alsace.org

Le secteur Enfance

« Faire de chaque enfant un citoyen à part entière »

Le secteur enfance s'appuie sur un réseau de 24 accueils de loisirs permanents péri et extrascolaires.

La vie en collectivité est au centre de notre engagement. Il s'agit de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver leur place au sein d'un groupe.

Les espaces d'accueil et d'animation favorisent l'intégration dans la collectivité.

La diversité des groupes encourage la mixité sociale et culturelle et permet de confronter l'enfant à différentes situations de vie et de rencontre.

A travers ces espaces d'accueil et d'animation, la FDFC Alsace développe des projets divers, riches et expérimentaux, respectueux de l'enfant, de son développement et de ses rythmes de vie.

Dans ces structures qui sont autant de lieux d'aventures individuelles et collectives, les équipes pédagogiques veillent à élaborer avec les enfants un espace de vie autour de règles et de projets communs.

L'engagement et les principes éducatifs de la FDFC Alsace se déclinent autour d'un projet éducatif.

Les 4 axes du projet éducatif

Aider l'enfant à se construire

La vie en collectivité, avec les autres, au sein d'un groupe, n'est pas innée. Il s'agit pour la FDFC Alsace de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver une place au sein d'un groupe.

S'inscrire dans une démarche de co-éducation

La FDFC Alsace veille à structurer la complémentarité entre l'école, la famille et les services de l'enfance afin de permettre une interaction et des synergies positives entre ces différents acteurs.

Favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture au monde qui l'entoure

Les espaces d'accueil et d'animation de la FDFC Alsace sont des lieux de développement et d'épanouissement personnel. Ils sont également des lieux d'aventures individuelles et collectives. Ils doivent permettre à chacun de vivre des temps nouveaux.

Favoriser la découverte au développement durable

Les projets développés par la FDFC Alsace s'inscrivent dans les 3 dimensions de l'éducation durable : la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

Dossier
d'inscription

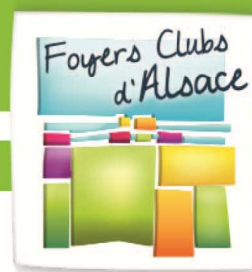


FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS



Accueil de loisirs périscolaire de HEIMSBRUNN GALFINGUE

2020-2021

L'accueil de loisirs périscolaire est une formidable opportunité pour un territoire, il contribue à son attractivité, il permet également d'accompagner les évolutions sociétales (disparition des modes de garde traditionnels, mobilité professionnelle, féminisation de l'emploi...). Il favorise également l'implantation de nouveaux habitants sur une commune.

C'est ensuite une formidable opportunité éducative à la condition qu'il réponde aux enjeux et objectifs suivants :

- Concilier attentes des familles et besoins de l'enfant.
- Faire de l'accueil de loisirs un lieu de découverte et d'apprentissages pour l'enfant
- Associer les familles à la vie de l'accueil de loisirs, pour en faire un lieu de coéducation et d'éducation partagée.

Le fonctionnement

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur la pause méridienne. Les enfants sont pris en charge depuis les écoles d'Heimsbrunn et de Galfingue et reconduits après le repas.
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'accueil du soir. Les enfants sont pris en charge depuis les écoles d'Heimsbrunn et de Galfingue puis récupérés par les familles à la structure.
- Les mercredis de 8h00 à 18h00. Les enfants sont déposés et récupérés directement à la structure.

Les tarifs

- Adhésion annuelle à la FDFC ALSACE **11,00 €**
(ouvrant droit à une assurance individuelle pour l'enfant dans le cadre des activités FDFC ALSACE)
Votre dossier d'inscription ne sera pris en compte qu'à la seule condition d'être à jour de vos paiements.

TARIFS PERISCOLAIRE lundi, mardi, jeudi, vendredi (midi et soir) au 1er mars 2020 / susceptibles d'être modifiés

Les tarifs applicables aux temps périscolaires demeurent individualisés en fonction de la composition des familles et des ressources déclarées par ces dernières et résidant sur le territoire de M2A.

Les tarifs périscolaires sont composés d'un tarif horaire pour la garde, multiplié par 2H pour le temps du midi, et par 2H et demie pour le soir. S'ajoute pour le midi une participation au repas unique pour tous.

Afin de calculer le tarif qui vous sera appliqué, nous vous demandons de nous fournir en début d'année scolaire votre dernier avis d'imposition N-1 (avis 2020 sur revenus 2019).

Un taux d'effort est calculé pour chaque famille en divisant la part qu'elle consacre à l'accueil périscolaire (13%) par le nombre de part.

Nombre de parts :

Couple ou parent isolé : 2 parts
Couple ou parent isolé avec 1 enfant : 2,5 parts
Couple ou parent isolé avec 2 enfants : 3 parts
Couple ou parent isolé avec 3 enfants : 4 parts
Par enfant supplémentaire : 0,5 part
Majoration d'une ½ part pour un enfant handicapé

Formule pour obtenir le taux d'effort de chaque famille :

$$\text{Taux d'effort} = \frac{13\%}{\text{nbre de parts}} = \dots \%$$

Exemple pour une famille de 2 enfants :

$$\text{Taux d'effort} = \frac{13\%}{3 \text{ parts}} = 4,33 \%$$

Le tarif horaire est ensuite calculé en multipliant le revenu mensuel par le taux d'effort en divisant le tout par 200 (nombre d'heures d'accueil maximal possible dans un mois), soit :

$$\text{Tarif horaire} = \frac{\text{revenu mensuel} \times \text{taux d'effort}}{76.5\text{H}}$$

Le tarif plancher de l'heure d'animation est à 0,28€. Le tarif plafond à 4.08€. Ces tarifs « plancher et plafond » sont à respecter par le titulaire. Ils s'appliquent pour les familles habitant sur un territoire de la M2A (Mulhouse Alsace Agglomération). Pour les familles résidant hors M2A, le tarif horaire est fixé à 5€.

LE REPAS

Au tarif relatif aux temps de garde calculé ci-dessus, se rajoute une participation forfaitaire du prix du repas. Cette **participation au repas est de 3,70€ pour les familles résidant sur le territoire M2A.**

Pour les familles résidant hors M2A, elle est de 4.85€.

TARIFS MERCREDIS DE LOISIRS + ALSH VACANCES

Habitants Heimsbrunn Galfingue	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M <2300 €	2300 € <M<3000 €	M >3000 €
Famille 2 enfants	M <2700 €	2700 € <M<3400 €	M >3400 €
Famille 3 enfants	M <3800 €	3800 € <M<4400 €	M >4400 €

M = Revenu mensuel moyen des parents déterminé sur la base du revenu imposable n-1

Prestations	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi Journée 8h-18h	Mercredi 1/2 journée sans repas	Semaine vacances Habitants Heimsbrunn	Semaine vacances Galfingue et autres communes
T1	9,00€	15,50€	6,50€	73,25€	92,50€
T2	9,15€	16,15€	7,00€	78,25€	97,50€
T3	9,30€	16,80€	7,50€	83,25€	102,50€

*****TARIFS en vigueur au 1er mars 2020 susceptibles d'évoluer**

Renseignements et Inscriptions

A l'accueil de loisirs « Les P'tits lutins » - 7 rue de Galfingue 68990 HEIMSBRUNN

Tél : 03 89 81 83 76

clsh.heimsbrunn@mouvement-rural.org

Règlement
intérieur

FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS



INTRODUCTION

Le présent règlement a pour objectif de donner des informations pratiques concernant l'accueil de loisirs ainsi que les modalités de fonctionnement. Il est un contrat moral entre les familles, parents et enfants, et l'accueil de loisirs.
Votre inscription au périscolaire valide le présent règlement.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DE LA STRUCTURE

Accueil de loisirs de HEIMSBRUNN—GALFINGUE
Adresse : 9 rue de Galfingue 68990 HEIMSBRUNN
Téléphone : 03 89 81 83 76
Mail : clsh.heimsbrunn@mouvement-rural.org

ADHESION

L'accueil de loisirs est géré par l'association FDFC Alsace. A ce titre, il vous est demandé de vous acquitter de l'adhésion à l'association qui s'élève à 11 euros par enfant inscrit. Cette adhésion est annuelle et obligatoire. Elle ouvre droit à toutes les activités de l'association et à une assurance individuelle accident pour l'enfant. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Le paiement de l'adhésion s'effectue obligatoirement par un paiement spécifique.

CRITERES

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés à Heimsbrunn et Galfingue et qui résident à Heimsbrunn, Galfingue ou sur la communauté d'agglomérations de Mulhouse M2A.

L'accueil de loisirs des mercredis et des vacances accueille les enfants toutes communes confondues.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour qu'un enfant puisse fréquenter l'accueil de loisirs, un dossier d'inscription et une fiche sanitaire de liaison doivent être remplis et transmis au directeur de l'accueil.

Votre dossier ne pourra être pris en compte qu'à la condition d'être à jour de vos paiements.

HORAIRES & FONCTIONNEMENT

TEMPS D'ACCUEIL

Périscolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- de 11h45 à 13h45 et de 16h15 à 18h30 pour Heimsbrunn
- de 11h30 à 13h20 et de 16h00 à 18h30 pour Galfingue

Mercredi de loisirs : de 8h00 à 18h00 ou en demie journée

Accueil de loisirs sans hébergement [pendant les vacances scolaires]: de 7h45 à 18h15

Aucun enfant ne sera accueilli en dehors de ces horaires.

Dans l'intérêt de votre enfant et du fonctionnement de l'accueil et de l'équipe, merci de respecter les heures de fermeture de la structure: 18h30 en temps périscolaire et 18h00 les mercredis et 18h15 pendant les vacances scolaires.

Seules les informations transmises d'adulte à adulte seront considérées. Nous vous remercions de privilégier une transmission par écrit (mail).

PERMANENCES

Tous les jours de 14h00 à 18h30.

Le mercredi sur rendez - vous.

TARIFICATION & FACTURATION

Les tarifs sont calculés selon les revenus de la famille et le nombre d'enfants à charge.

La famille devra présenter l'avis d'imposition n-1 avant le 31 octobre, pour établir la tarification. Une rétrocession sera possible jusqu'à cette date. En cas de non présentation, le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de remboursement des sommes perçues. La tarification au plus juste prendra effet à la date de présentation de l'avis d'imposition si ce dernier est présenté après le 31 octobre.

TARIFS MERCREDIS DE LOISIRS + ALSH VACANCES

Habitants Heimsbrunn Galfingue	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M <2300 €	2300 € <M<3000 €	M >3000 €
Famille 2 enfants	M <2700 €	2700 € <M<3400 €	M >3400 €
Famille 3 enfants	M <3800 €	3800 € <M<4400 €	M >4400 €

Prestations	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi Journée complète	Mercredi 1/2 journée sans repas	Semaine vacances Habitants Heimsbrunn	Semaine vacances Galfingue et autres communes
T1	9,00€	15,50€	6,50€	73,25€	92,50€
T2	9,15€	16,15€	7,00€	78,25€	97,50€
T3	9,30€	16,80€	7,50€	83,25€	102,50€

*****TARIFS en vigueur au 1er mars 2020 susceptibles d'évoluer**

TARIFS PERISCOLAIRE lundi, mardi, jeudi, vendredi (midi et soir) au 1er mars 2020 / susceptibles d'être modifiés

Les tarifs applicables aux temps périscolaires demeurent individualisés en fonction de la composition des familles et des ressources déclarées par ces dernières et résidant sur le territoire de M2A.

Les tarifs périscolaires sont composés d'un tarif horaire pour la garde, multiplié par 2H pour le temps du midi, et par 2H et demie pour le soir. S'ajoute pour le midi une participation au repas unique pour tous.

Afin de calculer le tarif qui vous sera appliqué, nous vous demandons de nous fournir en début d'année scolaire votre dernier avis d'imposition N-1 (avis 2020 sur revenus 2019).

Un taux d'effort est calculé pour chaque famille en divisant la part qu'elle consacre à l'accueil périscolaire (13%) par le nombre de part.

Nombre de parts :

Couple ou parent isolé : 2 parts

Couple ou parent isolé avec 1 enfant : 2,5 parts

Couple ou parent isolé avec 2 enfants : 3 parts

Couple ou parent isolé avec 3 enfants : 4 parts

Par enfant supplémentaire : 0,5 part

Majoration d'une ½ part pour un enfant handicapé

Formule pour obtenir le taux d'effort de chaque famille :

$$\text{Taux d'effort} = \frac{13\%}{\text{nbre de parts}} = \dots \%$$

Exemple pour une famille de 2 enfants :

$$\text{Taux d'effort} = \frac{13\%}{3 \text{ parts}} = 4,33 \%$$

Le tarif horaire est ensuite calculé en multipliant le revenu mensuel par le taux d'effort en divisant le tout par 200 (nombre d'heures d'accueil maximal possible dans un mois), soit :

$$\text{Tarif horaire} = \frac{\text{revenu mensuel} \times \text{taux d'effort}}{76.5\text{H}}$$

Le tarif plancher de l'heure d'animation est à 0,28€. Le tarif plafond à 4.08€. Ces tarifs « plancher et plafond » sont à respecter par le titulaire. Ils s'appliquent pour les familles habitant sur un territoire de la M2A (Mulhouse Alsace Agglomération). Pour les familles résidant hors M2A, le tarif horaire est fixé à 5€.

LE REPAS

Au tarif relatif aux temps de garde calculé ci-dessus, se rajoute une participation forfaitaire du prix du repas. Cette **participation au repas est de 3,70€ pour les familles résidant sur le territoire M2A.**

Pour les familles résidant hors M2A, elle est de 4.85€.

ENVOI DES FACTURES

Les factures sont diffusées par mail entre le 1^{er} et le 5 du mois.
Elles sont à régler avant le 10 de chaque mois.

MODALITES DE PAIEMENT

Les règlements peuvent s'effectuer directement auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou à la FDFC Alsace, 4 rue des castors 68200 MULHOUSE.

Ils peuvent se faire :

- En ligne dans votre espace Bel Ami
- Par chèque à l'ordre de la FDFC Alsace
- En espèces: 1 reçu validant le règlement vous sera transmis. Veillez à faire l'appoint.
- Par titre CESU
- Par CB en appelant le siège au 03 89 33 28 33

Les ALSH Vacances et mercredi peuvent également être réglés par chèque ANCV et par bons CAF.

Merci de ne pas nous transmettre de règlement à l'école ou sur le trajet.

RAPPEL

En cas de non paiement de la facture vous recevrez un rappel. Si la facture n'est pas payée sous 8 jours, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus prendre en charge votre enfant et de l'exclure jusqu'au paiement complet des factures impayées.

ABSENCE

Toute absence doit être signalée.

En cas de maladie de l'enfant, il est impératif de nous prévenir et de justifier l'absence en fournissant un certificat médical dans le mois en cours.

Toute absence non justifiée sera facturée.

MODIFICATION DES PRESENCES

Mon enfant sera absent le...	Je prévois au plus tard avant le...
Lundi midi	Vendredi de la semaine précédente avant 12h
Lundi soir	Vendredi de la semaine précédente avant 18h
Mardi midi	Vendredi de la semaine précédente avant 12h
Mardi soir	Vendredi de la semaine précédente avant 18h
Mercredi journée	Vendredi de la semaine précédente avant 12h
Mercredi ½ journée avec repas	Vendredi de la semaine précédente avant 12h
Mercredi ½ journée sans repas	Lundi avant 18h
Jeudi midi	Vendredi de la semaine précédente avant 12h
Jeudi soir	Mardi avant 18h
Vendredi midi	Vendredi de la semaine précédente avant 12h
Vendredi soir	Mercredi avant 18h

****Attention : soyez vigilants à prévenir l'accueil de toute modification pendant les périodes d'ouverture***

GREVE & ABSENCE DES ENSEIGNANTS / SORTIES SCOLAIRES

Il appartient aux parents de prévenir l'accueil en cas d'absence de l'enfant pour cause de grève ou absence des enseignants et pour des sorties organisées par l'école. Si ces absences sont signalées au-delà du délai de prévenance ci dessus, les repas seront automatiquement facturés.

MEDICAMENTS / ORDONNANCE / ALLERGIES

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale. Nous vous demandons également de noter sur la boîte de médicament, le nom et prénom de l'enfant, la posologie et le poids si nécessaire. Les prescriptions homéopathiques répondent à la même règle.

Merci de nous signaler toute allergie alimentaire ou médicamenteuse pour que nous puissions en tenir compte.

RESPONSABILITE / SECURITE

Lors de l'arrivée de votre enfant, merci de l'accompagner à l'intérieur de l'accueil et de le confier à un membre de l'équipe d'animation. L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents ou des personnes autorisées lorsque ces derniers sont présents dans l'accueil. Les enfants ne peuvent être récupérés que par des personnes autorisées (indiquées sur le dossier d'inscription). Si une autre personne récupère l'enfant, veuillez nous en informer en nous indiquant le nom et prénom et assurez vous que cette personne possède une carte d'identité en cours de validité à nous présenter.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure pour une organisation harmonieuse de l'accueil et pour le respect de chacun.

RESPONSABILITE / SECURITE

Lors de l'arrivée de votre enfant, merci de l'accompagner à l'intérieur de l'accueil et de le confier à un membre de l'équipe d'animation. L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents ou des personnes autorisées lorsque ces derniers sont présents dans l'accueil. Les enfants ne peuvent être récupérés que par des personnes autorisées (indiquées sur le dossier d'inscription). Si une autre personne récupère l'enfant, veuillez nous en informer en nous indiquant le nom et prénom et assurez vous que cette personne possède une carte d'identité en cours de validité à nous présenter.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure pour une organisation harmonieuse de l'accueil et pour le respect de chacun.

EXCLUSION

Une exclusion peut être prononcée par le directeur de l'accueil périscolaire en accord avec le directeur de la FDFC Alsace dans les cas suivants :

- Non respect du règlement intérieur
- Retrait répété d'un enfant après l'heure de la fermeture de la structure
- Non paiement des factures (cf FACTURATION)
- Absences répétées et non motivées après réservation
- Indiscipline : manque de respect
- Comportement à risque, mise en danger pour soi et/ou pour les autres

OBJETS ET EFFETS PERSONNELS

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur. Les enfants et leur famille sont seuls responsables de ce qu'ils apportent à l'accueil. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations de vêtements, bijoux, jouets ou jeux même commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure. Les animateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable de la perte, ou de l'oubli des affaires personnelles de l'enfant. .

BIEN ETRE & CONFORT DE L'ENFANT

L'équipe veille à la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et cela sans distinction aucune pour que chaque enfant s'épanouisse pleinement au sein de l'accueil de loisirs et vive des aventures individuelles et collectives. .

La notion de respect est une valeur défendue au sein de l'accueil :

Respect de soi-même / Respect de mes camarades / Respect du matériel

L'accueil de loisirs est un lieu où des adultes responsables sont présents pour veiller au bien-être de l'enfant. Ils sont une oreille attentive, une présence bienveillante, un compagnon de jeu. Avec la famille et les autres acteurs présents dans la vie de l'enfant (école, nounous, etc.) l'équipe d'animation accompagne l'enfant à grandir, tout simplement.

Enfant

Nom : Prénom :
 Féminin ☐ Masculin ☐ Né(e) le :
 Lieu de naissance : Département ou pays :
 Ecole : Classe :
 Frères et sœurs : né(e) le
 né(e) le
 né(e) le

Régime alimentaire

☐ Repas du jour

☐ Repas sans viande

Remarque :

Recommandations particulières

Avez-vous des recommandations particulières à communiquer à l'équipe d'encadrement ?

.....

☐ P.A.I. (Projet d'accueil individualisé)

Si votre enfant bénéficie d'un PAI, veuillez nous le transmettre

Parents

Je soussigné(e) responsable légal ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

PERE : Nom : Prénom :

MERE : Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : e-mail :

Tél. portable PERE:.....Tél. portable MERE:.....

Tél. prof. PERE :..... Tél. prof. MERE :.....

Profession PERE :.....Employeur :

Profession MERE :.....Employeur :

Régime Général de Sécurité Sociale ☐ N° allocataire CAF:.....

Adresse Caisse de Sécurité Sociale

N° de S.S. :.....

Autres Régimes : MSA ☐CMAF ☐

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Présence de l'enfant à l'accueil de loisirs périscolaire

☐ Occasionnel (fournir planning au mois)

☐ Régulier

Cocher les cases correspondantes avec R et/ou O si REGULIER ou OCCASIONNEL

	Pause déjeuner	Périscolaire Accueil du soir 16h00-18h30
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

** Précisez toute autre spécificité
(semaine paire, impaire, ...)*

MERCREDI	MATIN sans repas	MATIN avec repas	APRES MIDI avec repas	APRES MIDI sans repas	JOURNEE COMPLETE

Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné(e)

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom et prénom

responsable légal de l'enfant.....(nom, prénom)

- Autorise le directeur de l'accueil de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- Certifie par la présente que l'enfant a subi les vaccinations exigées par la loi et a été reconnu apte à la pratique des activités de plein-air.
- Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant à l'accueil. de loisirs :
.....
.....
- Autorise mon enfant à être filmé et photographié dans le cadre d'animations ou d'activités proposées par l'accueil OUI ☐ NON ☐ et à utiliser ces photos dans la presse et sur le site internet de l'accueil de loisirs ou de la FDFC ALSACE.

Engagement

- L'inscription au périscolaire vaut l'acceptation du règlement intérieur.

Fait à , le

Signature

**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON****1 - ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐FILLE ☐

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANTL'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : ASTHME

oui ☐ non ☐

MÉDICAMENTEUSES

oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES

oui ☐ non ☐

AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :..... BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace

4 Rue des Castors • 68200 Mulhouse Tél. 03 89 33 28 33 / Fax: 03 89 33 28 34 / www.foyers-clubs-alsace.org